

E 2800(-)1967/59/58
[DoDiS-8295]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

PRISE DE CONTACT ÉVENTUELLE AVEC E[ISENHOWER]
AU SUJET DE LIVRAISONS DE MATÉRIEL DE GUERRE PAR LES ETATS-UNIS

Berne, 31 octobre 1951

Le Département militaire voudrait envoyer un industriel, en même temps officier, en vue de négocier pour commencer au sujet de la livraison de quatre chars blindés. La discussion pourrait ensuite s'élargir afin d'obtenir l'autorisation sans laquelle les autorités américaines ne veulent prendre aucun engagement.

Le simple fait matériel et objectif de l'autorisation accordée me paraît présenter des risques et peut être interprété en ce sens qu'un accord est intervenu entre la Suisse et une alliance militaire étrangère en vue d'une défense commune. Ce risque me semble tel qu'on doit renoncer à entrer dans cette voie. Il est beaucoup plus important pour notre indépendance et notre défense nationale que nous restions au-dessus et en dehors de tout soupçon. Un accord, même sur un plan purement technique et commercial, peut compromettre la confiance que nous devons inspirer et avoir pour conséquence que l'on ne nous distingue plus, d'ailleurs à tort, des pays membres de l'Alliance Atlantique. Nous augmentons ainsi le risque d'être entraînés dans une guerre, ce qui est beaucoup plus grave et important que d'être privés de quelques chars blindés et éventuellement d'autres armes. La valeur de notre réarmement est autant sinon plus morale que matérielle. Les sacrifices que nous faisons manifestent notre volonté de défendre notre indépendance. Si nous sommes



entraînés dans un conflit, ce n'est vraisemblablement pas quelques armes de plus ou de moins qui peuvent nous sauver. A cela s'ajoute que, si nous discutons avec E[isenhower], c'est tout autre chose que si nous avons des pourparlers avec un Gouvernement étranger pour la livraison de matériel de guerre. En outre, il n'est pas exclu que l'autorisation ne nous serait accordée que contre des renseignements que nous donnerions sur notre défense nationale. Des démarches, d'ailleurs vaines, ont déjà été faites en vue d'obtenir ces renseignements. Nous ne devons pas nous exposer à des discussions et à des marchandages qui risquent de rendre plus difficiles encore nos relations avec les Etats-Unis.

C'est pourquoi, tout en comprenant le point de vue du Département militaire, je suis d'avis que nous devrions renoncer à toute démarche auprès de E[isenhower], qui ne représente pas seulement son pays, mais une alliance militaire¹.

1. *Pour la suggestion du Ministre des Etats-Unis à Berne, R. C. Patterson, d'entrer directement en contact avec le Général Eisenhower ou avec ses services, cf. la lettre personnelle de M. Petitpierre à K. Bruggmann du 22 novembre 1951, E 2800(-)1967/59/58 et E 2800(-)1967/59/84. Dans sa réponse du 30 novembre 1951, ibid. (DoDiS-8881), K. Bruggmann informe que le Département d'Etat n'a pas donné des instructions à Patterson: Er habe offenbar seine eigene persönliche Meinung ausgedrückt, welche das Department nicht teile. Pour les signaux du Département d'Etat dans l'été 1951, cf. N° 109 dans le présent volume, note 3.*

121

E 2800(-)1990/106/19
[DoDiS-8703]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

ENTRETIEN AVEC M. TRYGVE LIE, À GENÈVE, LE MARDI 30 OCTOBRE 1951

Berne, 31 octobre 1951

Invité par le Conseil d'Etat de Genève, j'ai assisté hier à un déjeuner donné par lui en l'honneur de M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies. Prenaient part au repas, à côté des représentants des autorités genevoises, les directeurs de quelques institutions spécialisées: Dodd (FAO), Morse (OIT), Mulatier (Télécommunications), ainsi que des collaborateurs de M. Lie. J'étais assis à côté de ce dernier. Nous nous sommes entretenus en allemand pendant le repas. Après celui-ci, nous nous sommes retirés, M. Lie [et] moi, dans un salon et avons eu une longue conversation sur la situation politique générale¹. M. Zutter faisait fonction d'interprète.

1. *Pour un tour d'horizon de M. Petitpierre sur la politique extérieure de la Suisse après le début de la guerre de Corée, cf. N° 58 dans le présent volume et sa réponse à l'interpellation d'E. Boerlin devant le Conseil national, PVCN du 14 juin 1951, E 1301(-)1/402, pp. 358-379 (DoDiS-8741).*